

Discours de M. H. Dunant  
Paris, 25 Mai 1864.



Messieurs

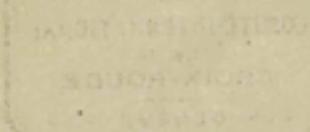
Encouragé par plusieurs  
d'entre Vous, j'ai pris la liberté de convoquer  
aujourd'hui cette réunion, comme Secrétaire de la  
Conférence internationale, qui a eu lieu au mois  
d'Octobre dernier à Genève, pour examiner par  
quels moyens la charité civile et volontaire  
peut adoucir d'une manière vraiment efficace  
les horreurs de la guerre.

Cette Conférence qui compitait les délégués  
officiels de 14 Gouvernements européens, notamment  
de la France, a émis à l'unanimité des voeux  
et des résolutions sur les meilleurs moyens de  
venir désormais en aide aux blessés des champs  
de batailles.

Voici ~~les~~ résolutions et ces voeux :

Depuis la réunion d'Octobre douze pays peuvent  
être considérés comme étant déjà entièrement  
conformes aux prescriptions de la Conférence  
pour la formation des Comités de Secours.

Ces douze Etats sont les suivants : Autriche,  
Belgique, Danemark, Espagne, Italie,  
Oldenbourg, Pays Bas, Prusse, Saxe royale.



Suède, Suisse et Wurtemberg.

En outre, il se constitue actuellement des comités dans le grand Duché de Bade, en Bavière, en Hanovre, dans la Hesse grand Ducale, en Portugal et en Russie.

En ce qui concerne les voeux de la conférence douze gouvernements ont daigné faire connaître au comité International leur manière de voir, et de ce nombre il y en a dix qui sont prêts à y adhérer sans réserve ; ce sont : la France, le Hanovre, Oldenbourg, les Pays Bas, le Portugal, la Prusse, la Saxe royale, la Suède, la Suisse, et le Wurtemberg. La Prusse se borne à faire des réserves en ce qui concerne la neutralisation des volontaires et le Danemark en ce qui concerne celle des habitants du pays qui viennent secourir les blessés.

De plus le grand Duché de Bade, l'Espagne et Meklembourg Schwerin ne l'ont pas encore fait, paraît-il, donner également leur adhésion officielle.

En face de ces faits, et voyant les idées de la conférence, étudiées, acceptées, et réalisées, dans plusieurs pays de l'Europe, - il n'a semble, (surtout après l'intérêt bienveillant que l'on a exprimé, à Paris, à l'égard de nos vues,) que la France ne pourrait pas et ne devrait pas rester en arrière.

Puisque des comités se forment, presque partout, il est bien naturel, dans une œuvre internationale, d'user d'une juste reciprocité et de créer également quelque chose en France.

Voilà, Messieurs, l'une des principales raisons qui m'ont engagé à solliciter votre précieux concours en faveur d'une entreprise qui intéresse certainement la France, — et je vous remercie d'avoir daigné répondre à cet appel.

Maintenant qu'y a-t-il à faire ?

La question la plus importante est sans contredit celle d'une neutralisation pour les ambulances et les hôpitaux, en faveur du personnel sanitaire officiel ~~ou volontaire~~

et des Etats eux-mêmes.

Mais cette question concerne les Gouvernements et doit recevoir prochainement une réalisation complète.

Le Conseil Fédéral Suisse, d'accord avec le comité International, convoque actuellement à Genève, pour la fin de cet été, une autre conférence, à laquelle seront appelés toutes les Puissances civilisées, afin qu'un Concordat soit signé par des délégués diplomatiques, qui ratifieront officiellement les voeux émis par la Conférence Internationale.

Son Excellence Monsieur le ministre des Affaires Etrangères, à Paris, a promis d'appuyer chaleureusement auprès des Puissances, l'invitation de la confédération Helvétique; et, nous avons tout lieu d'espérer que la réunion prochaine aboutira à l'adoption universelle de cette importante pensée d'humanité, de façon à la voir se réaliser complètement.

---

L'idée qui suit immédiatement après, est celle de la création de comités permanents, formés pendant la paix, et composés des hommes les plus pieux et les plus honorables de chaque pays, — de Sociétés, qui puissent servir d'intermédiaires entre l'armée qui se bat et qui souffre, et la population civile qui désire apporter quelques soulages et quelques adoucissements aux douleurs de ses soldats.



Il semble nécessaire, en effet, pour pouvoir utiliser et diriger d'une manière sage et prompte l'enthousiasme charitable, qui se manifeste spontanément au moment d'une guerre, qu'il existe, dans chaque Etat, un Comité national et permanent.

En temps de guerre, les travaux de ces Comités sont assez clairement désignés pour que je ne m'arrête pas sur ce sujet. Quant à leurs travaux, en temps de paix, ils varient forcément à l'infini, suivant le pays, suivant les moeurs et les coutumes, et suivant l'état, bon ou mauvais des ambulances et l'organisation des corps sanitaires et des Intendances.

Ainsi, en Prusse, par exemple, même avant la guerre actuelle, et immédiatement après la Conférence ~~de Genève~~<sup>du 3<sup>e</sup> octobre</sup>, le Comité central de Berlin fondé sur les principes adoptés à Genève, et présidé par le Prince de Reuß, s'était mis en rapport avec les Services officiels ; il avait réussi à faire apporter de grandes améliorations dans plusieurs branches de ces Services ; et par conséquent ce Comité s'est trouvé être d'une utilité vraiment pratique.

BIBLIOTHEQUE DE LA CITE  
DE LA CHAPELLE

Mais, ce n'est certainement pas  
là le travail qu'un Comité français  
aurait à faire.

L'organisation de l'Intendance française  
est reconnue pour être la meilleure qui existe.  
— Il y a d'autres branches d'activité, pour un  
Comité français, qui se révèleront successivement,  
— Je ne puis, aujourd'hui, toucher qu'à quelques  
points de détail, qui semblent pourtant  
avoir leur importance. — Voici quelques  
exemples : Le soldat français est  
sans contredit, le militaire le plus humain  
qui existe ; mais, ne pourraient-on pas confirmer  
et augmenter encore les sentiments généreux  
et charitables soit de l'armée, soit du peuple  
par des publications spéciales, peu couteuses ;  
comme cela s'est fait, dans le Wurtemberg,  
où, pas un paysan, peut-être, ignore, à  
l'heure qu'il est, ce que c'est que l'œuvre  
internationale des blessés militaires. —

Sans s'immiscer en rien dans les services  
officiels, une association peut encourager et  
récompenser des inventions de particuliers  
ou des perfectionnements, ayant trait

aux moyens de transport des blessés, aux fourgons chirurgicaux, aux ambulances volantes pliantes et portatives; - faire étudier la meilleure organisation possible d'hôpitaux de deuxième et troisième ligne, comme par exemple, les hôpitaux volontaires, qui, dans la guerre actuelle partant d'Altona et de Hambourg <sup>fournissant une ligne</sup>, traversent la Prusse, la Silesie, et s'étendent jusqu'à l'extrême de l'Empire d'Autriche.

Il peut faire examiner, par des hommes compétents, les avantages d'établissements mobiles, vastes, ventilés et chauffés, et situés au milieu des champs, de baraquements légers et portatifs, mais confortables, qui, protégés par le drapeau international éviteraient l'encombrement dans les villes et partant les épidémies si funestes aux populations. - (En 1818, lors des inondations du Rhône, un entrepreneur de constructions légères, proposa d'élever, en dix jours, des constructions suffisantes pour abriter 30,000 personnes, qui n'avaient plus d'asile. - Les éléments de semblables constructions pourraient être tels, qu'ils seraient susceptibles d'être chargés sur des chariots comme les molonges d'artillerie, montés et démontés chaque fois que cela serait nécessaire).

Une Société permanente sous l'attention sera spécialement dirigée sur les sujets dont nous nous occupons, arrivera à connaître parfaitement tous les moindres perfectionnements utiles, existant dans les autres armées. - Par exemple dans la guerre d'Orient, un certain nombre de soldats russes étaient pourvus des bandes nécessaires à un premier pansage, qu'ils avaient exécuter eux-mêmes avec dextérité.

Avec un Comité régulièrement organisé d'avance, la mauvaise distribution des dons volontaires et des abus innombrables pourront être évités.

Pour obtenir une coopération efficace des populations, il faut les intéresser d'avance à l'œuvre ; elles doivent être dirigées, conduites et éclairées ; leur zèle est souvent incompétitif ou leur dévouement a grand besoing d'exitation et d'encouragement, et surtout de pitie envers l'ennemi blessé. Rappelons-nous à ce sujet, que l'œuvre qui nous occupe dans l'intérêt de la France, doit être en même temps internationale, car les Comités déjà créés dans les divers pays de l'Europe, ont été fondés dans cet esprit là. Il faut donc une équitable réciprocité.



9

Avec le temps, notre œuvre trouvera des applications de tous genres et des développements aussi précieux qu'inattendus.

Je place dans cette catégorie, la question des hospitaliers volontaires, dont je ne voulais pas d'abord vous entretenir, Messieurs, mais j'ai la conviction que l'on en trouvera en France; quand le besoin s'en fera sentir ils se manifesteront spontanément, mais alors ils rencontreront dans un Comité déjà expérimenté de sages directions et un appui indispensable.

On a trouvé, et par centaines, des hommes dévoués et des Dames charitables aux Etats Unis, en Autriche, en Prusse en Danemark, qui se sont transportés dans les Ambulances, dans les hôpitaux, et jusqu' sur les champs de bataille, avec la pleine autorisation et approbation des autorités militaires. Et, personne ne fera l'injure à la France de supposer qu'Elle renferme moins de patriotisme, d'humanité, ou



de charité chrétienne que le Danemark, la Russie, l'Autriche ou les Etats-Unis.

Je conclus, Messieurs, en Vous demandant, avec instances, de bien vouloir donner votre adhésion ou votre patronage à l'œuvre, en France.

Je suis heureux de pouvoir Vous faire connaître la sympathie entière du Gouvernement Français.

Permettez-moi de Vous lire la lettre que Monsieur le Colonel Faré a bien voulu m'adresser sur l'ordre de Sa Majesté l'Empereur des Français, en date du 21 Décembre 1863.

(Lettre Empereur.)

Il n'appartient pas au Comité International d'indiquer à la France de quelle manière le Comité Français devra s'organiser. - J'ai désiré apposier

s'attention d'hommes distingués et  
respectables à tous égards, sur un  
sujet qui nous paraît d'une haute  
importance, et qui a été considéré  
de la même manière dans la plus grande  
partie de l'Europe.

Le Comité de Genève, qui avait  
puis l'initiative, a été désigné, lors de  
la dernière Conférence, comme Comité  
international. — La Suisse, accusée  
par sa position proridentielle, comme  
pays neutre, ~~se trouve~~ regarde comme  
son devoir de chercher à être utile  
aux Puissances, en cette occasion,  
elle ne fait que prêter un tribut de  
reconnaissance.

Je vous demande donc la permission  
messieurs, de vous prier de vous organiser,  
— tout au moins en Commission provisoire,  
— afin que le Comité International puisse

correspondre avec cette commission française,  
comme il le fait avec les autres comités  
déjà créés, afin que le Comité International  
puisse vous tenir au courant <sup>soit</sup> de ce qui  
se passera à la prochaine conférence  
et aussi demander <sup>soit</sup> comme des idées  
intéressantes qui pourraient se produire  
ailleurs <sup>des expériences faites par nos délégués au Danemark et au Schleswig</sup>  
<sup>comme aussi demander</sup>  
recevoir vos bons conseils et vos précieux avis.